CONSENTEMENT À LA RÉALISATION DES ÉCHOGRAPHIES DE DÉPISTAGE

Modèle du formulaire pour les échographies obstétricales et fœtales mentionnées au 1° du III de l'article R. 2131-1 du code de la santé publique. Arrêté du 14 janvier 2014 fixant le modèle des documents mentionnés au III de l'article R. 2131-2 du code de la santé publique. NOR : AFSP1331854A

Je, soussignée(nom, prénom)	au cours d'une consultation médicale en date du//
des informations sur l'examen échographique dont je souhaite b	
— l'échographie est un examen d'imagerie médicale qui ne présente pas de risque en l'état des connaissances ni pour le fœtus ni pour la femme enceinte lorsqu'il est réalisé dans un cadre médical ;	
— l'image du fœtus et de ses annexes (placenta, liquide amniotique) peut être obtenue à travers la paroi abdominale maternelle ou à travers la paroi vaginale maternelle ;	
— cet examen et, de manière plus générale, les échographies d la grossesse ;	e surveillance de la grossesse sont réalisées à des périodes précises de
— cet examen permet notamment :	
— de déterminer le plus précisément possible la date	de début de la grossesse ;
— d'identifier une grossesse multiple ;	
- d'évaluer et de surveiller le développement du fœt	us;
— de dépister des éventuelles malformations du fœtu	s ;
— de localiser le placenta et d'évaluer la quantité de l	iquide amniotique ;
— la performance de l'examen peut être limitée par certaines ci	rconstances (épaisseur de la paroi abdominale, position du fœtus);
— les mesures effectuées au cours de l'échographie ainsi que le liées notamment aux conditions de l'examen ;	es estimations du poids du fœtus sont soumises à des marges d'erreurs
— l'absence d'anomalie décelée à l'échographie ne permet pas d	d'affirmer que le fœtus est indemne de toute affection ;
— une suspicion d'anomalie peut ne pas être confirmée ultérieurement ;	
	ans certaines situations pour contrôler la croissance du fœtus ou pour pas que le fœtus soit atteint d'une affection ; ce nouvel examen pourra e serai, avec mon accord, adressée ;
seront proposés; ces nouveaux examens nécessiteront parfois	rmée ou précisée que par la réalisation de nouveaux examens qui me un prélèvement (de liquide amniotique, de villosités choriales ou de quences de chaque technique de prélèvement me seront expliqués.
Je consens à la réalisation de l'examen échographique permetta susceptible de modifier le déroulement ou le suivi de la grosses	nt d'évaluer le risque que l'embryon ou le fœtus présente une affection se.
L'original du présent document est conservé dans mon dossier échographie obstétricale et fœtale.	médical par le médecin ou la sage-femme qui a effectué la première
	r aux médecins et aux sages-femmes qui effectueront, le cas échéant, bryon ou le fœtus présente une affection susceptible de modifier le
Ce document est conservé dans les mêmes conditions que le co	mpte rendu de l'examen.
Date :/	
Signature du praticien	Signature de l'intéressée

Rayez la mention inutile.